

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'Orthevielle s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents : MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; GIMENEZ Séverine ; PASCOUAT Bruno ; LABORDE Sandrine ; LATAILLADE Hervé ; ROBERT Guy ; DULUCQ Jean-Marc ; ALLEMANDOU Olivier ; LIGNAU Sandra.

Absents : BERNARD Jean-Eudes ; DEMANGEON Xavier ; SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

Procurations : DEMANGEON Xavier à ALLEMADOU Olivier.

Secrétaire : LIGNAU Sandra.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EN DATE DU 27 JUIN 2019

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

2°) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE PROMOTION DU KIWI DE L'ADOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite lors du Conseil Communautaire du 9 juillet 2019,

Considérant l'intérêt et l'impact économique que représente l'activité du kiwi pour le territoire,

Considérant l'importance d'accueillir les travailleurs saisonniers pour l'ensemble de la profession et le nombre d'emplois générés par cette activité,

Considérant l'importance et la valeur de la solidarité territoriale entre les communes pour le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans,

Considérant l'importance pour les communes de recevoir les travailleurs saisonniers dans des conditions décentes et dignes,

Monsieur le Maire présente le projet des aires d'accueil des travailleurs saisonniers du kiwi sur les communes de Hastingues, Saint Etienne d'Orthe et Bélus.

Le projet initial estimé à 120 000 euros et couvrant les dépenses d'achat de six sanitaires mobiles et cuves de vidange, est pris en charge à hauteur de 40 000 euros par l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour, 40 000 euros par la Mutualité Sociale Agricole et 40 000 euros par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Constatant un coût très onéreux de fonctionnement de 15 000 euros HT par an de vidange, des systèmes d'assainissement autonomes et pérennes sont envisagés sur les aires d'accueil de Bélus et Saint Etienne d'Orthe. Ainsi, cette dépense d'investissement exceptionnelle serait amortie au bout de trois ans. Ce coût global d'aménagement et d'équipement actualisé est estimé à 200 000 euros HT, soit 80 000 euros de plus que le projet initial.

Suite au Comité de pilotage « Aires d'accueil des saisonniers » du 4 juillet 2019, et à la présentation du dossier en conseil communautaire du 9 juillet 2019, il est proposé que ce surcoût de 80 000 euros soit pris en charge à 50% (soit 40 000 euros) par l'Association de Promotion du kiwi de l'Adour et, à 50% par l'ensemble des communes du territoire suivant une répartition au prorata du nombre d'habitants.

Ainsi le Conseil Municipal est invité à voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour d'un montant de 1 560,00 € (mille cinq cent soixante).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'autoriser une subvention exceptionnelle à l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour, d'un montant de 1 560,00 € (mille cinq cent soixante euros) destinée aux travaux d'aménagement et d'assainissement des aires d'accueil des saisonniers du kiwi ;

➤ **PRECISE** que le versement se fera en une fois au cours du dernier trimestre de l'année 2019 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre du présent dossier.

3°) ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2019 fixant le montant prévisionnel des attributions de compensation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2019 approuvant le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 septembre 2019 fixant le montant définitif des attributions de compensation,

CONSIDÉRANT les transferts de charges liés aux compétences maternelles et fauchage ;

A la suite de la transmission aux communes le 18 juin 2019 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), ces dernières ont approuvé le rapport définissant les nouvelles attributions de compensations.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de ORTHEVIELLE d'un montant de 69 012,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de ORTHEVIELLE d'un montant de 69 012,55 € à compter de 2019.

4°) PRODUITS IRRECOURABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire expose que le produit ci-dessous a été déclaré irrécouvrable par le comptable de la Commune :

ANNEE	GARDERIE
2017-T-176	17.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ approuve l'admission en non-valeur de ce produit.

5°) AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2015-2017 POLES RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire rappelle la convention établie en vertu d'une délibération du conseil municipal du 09 juin 2015 sur la base de la convention liant le Centre de Gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des années 2015-2016-2017. Cette convention concerne également le pôle protection sociale proposant une assistance technique individualisée.

L'avenant n° 1 reconduisant les dispositions initiales pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 a été validé suite à la délibération du conseil municipal du 5 février 2018.

Il donne connaissance aux membres présents de l'avenant n° 2 établi dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention de trois ans (2020-2022) entre le Centre des Gestion des Landes et la Caisse des Dépôts et Consignations intégrant la future réforme des régimes de retraites ainsi que les nouveaux processus qui en découleront. Il précise que l'ensemble des articles demeure inchangé y compris l'article 7 relatif à la contribution financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ autorise M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion pôles retraites et protection sociale pour les années 2015-2017 avec le Centre de Gestion.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- ▶ Courrier de M. le Maire de HABAS concernant la diminution des horaires d'ouverture du guichet de Poste de HABAS. Manifestation prévue le 23 octobre à 9H devant le bureau de Poste de Peyrehorade. Invitation de M. le Maire ceint de son écharpe tricolore ainsi que des Conseillers municipaux à y participer.
- ▶ **Budget participatif Citoyen des Landes** : 958 idées recueillies. Vote entre le 1^{er} et le 30 novembre soit par internet soit à l'aide de bulletins disponibles en mairie.
- ▶ **Lotissement « Les Hauts de Monein »** : réservation des lots n° 7-8 et 9. Un dernier lot disponible : le n° 44 de 835 m2.
- ▶ **WIFI4EU** : appel à projet européen qui permet à certaines communes d'obtenir une subvention de 15 000 euros pour financer un accès wifi gratuit sur leur territoire. Pour être retenu, faire partie des 2000 premiers candidats (à l'occasion du premier appel à candidatures, au printemps 2018, 4 000 inscriptions ont été effectuées dans les 10 premières secondes).
- ▶ **Projet médiathèque** : concertation avec la médiathèque des Landes sur un projet d'aménagement des locaux qui accueille provisoirement la mairie (ancienne communauté de communes) afin de créer des espaces lecture et détente, espaces jeunesse, multimédia, accueil des classes avec des créneaux d'ouverture plus larges. L'appel aux bénévoles paraîtra sur le bulletin municipal. Le projet peut obtenir des aides de l'Etat pour les travaux par le biais de la DETR ainsi que du Conseil Départemental pour l'aménagement, le mobilier et l'informatique. Ouverture souhaitée : septembre 2020. Visite de la médiathèque de Habas programmée le 16 novembre prochain à 10H.
- ▶ **Projet autoroutier Carresse-Cassaber** dans les Pyrénées-Atlantiques : demi-échangeur. Projet qui remonte à 2011 dans le but de dévier les camions remplis de pierres qui viennent des carrières de Carresse-Cassaber, et qui, pour se rendre au Port de Bayonne, empruntent des routes landaises et traversent les communes de Sorde-l'Abbaye et Peyrehorade. Ce demi-échangeur doit permettre de créer une bretelle d'accès sur l'A64 et ainsi dévier le parcours des camions. Les co-financeurs du projet que sont l'Etat, le Département des Landes, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, le concessionnaire ASF, les carrières et les collectivités béarnaises ont jusqu'au 8 novembre 2019 pour trouver un accord en confirmant les divers engagements financiers, sinon le projet sera abandonné.
- ▶ Remise prix **fleurissement** : vendredi 15 novembre 2019 à 18H30.
- ▶ **Réforme territoriale des finances publiques** : disparition des trésoreries possible d'ici 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures15.

PRÉSENTS

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Séverine GIMENEZ

M. Bruno PASCOU

Mme Sandrine LABORDE

M. Hervé LATAILLADE

M. Jean-Marc DULUCQ

M. Guy ROBERT

M. Olivier ALLEMANDOU

Mme Sandra LIGNAU